

	CHARTRE DE VIE PARTAGÉE	Date : 20/05/2026	Page 1/6
		REFERENCE AQ	Ind.
		Charte HI	1

À propos de ce document

Cette charte est complémentaire au règlement intérieur.

« Un document écrit par nous, pour nous. »

Le règlement intérieur dit ce qui est autorisé ou non, et comment la résidence fonctionne. Cette charte, elle, dit qui nous voulons être ensemble, ce que nous souhaitons, et détaille nos engagements mutuels - en tant que membre d'une communauté de vie.

Elle a été conçue par nous, pour nous et évoluera avec nous.

1. Notre parole collective

Nous sommes 12 personnes différentes, avec des histoires, des sensibilités et des rythmes qui ne se ressemblent pas. Ce qui nous réunit, c'est le choix de vivre ici parce que cette façon d'habiter fait sens pour chacun de nous.

*« Habiter, c'est plus que dormir quelque part.
C'est appartenir à un endroit, et à un groupe. »*

Nous avons des troubles psychiques. Cela fait partie de notre vie, ce n'est pas ce qui nous définit entièrement, ni ce qui doit dicter notre quotidien. Nous souhaitons que notre lieu de vie soit autre chose qu'un lieu de soin ou de surveillance. Nous voulons qu'il soit, avant tout, un chez-nous. Cette charte est un texte qui définit ce que nous voulons construire ensemble.

	CHARTRE DE VIE PARTAGÉE	Date : 20/05/2026	Page 2/6
		REFERENCE AQ	Ind.
		Charte HI	1

2. Notre engagement mutuel

Au-delà des règles, il y a ce que nous choisissons, les engagements les uns envers les autres. Cette chartre c'est ce que nous voulons construire ensemble.

Notre protocole d'accueil collectif


- ✓ Dans les premiers jours, nous faisons le premier pas. Nous nous présentons, nous expliquons nos petites habitudes, nous montrons les coins que nous aimons.
- ✓ Nous laissons du temps. S'installer prend du temps. Un nouveau résident n'a pas à être immédiatement à l'aise ou participatif.
- ✓ Nous ne posons pas de questions sur son parcours. Si la personne veut parler de son histoire, elle le fera quand elle sera prête.
- ✓ Nous lui proposons un référent-résident bénévole, si elle le souhaite : un voisin disponible pour les petites questions du quotidien.
- ✓ Nous célébrons son arrivée simplement, avec son accord : un café partagé, quelques mots de bienvenue


	CHARTRE DE VIE PARTAGÉE	Date : 20/05/2026	Page 3/6
		REFERENCE AQ	Ind.
		Charte HI	1


3. Nos rituels et moments partagés


Une communauté de vie se construit aussi à travers ses rituels. Ces moments récurrents qui créent du lien, de la mémoire, de l'appartenance. Nous choisissons ensemble les rituels que nous voulons faire vivre. Nous sommes tous bienveillants les uns envers les autres. L'esprit de solidarité et d'entraide est la base de cette communauté.

Les rituels suivants sont des propositions de départ. Les résidents peuvent en modifier, en supprimer ou en créer de nouveaux lors de la réunion hebdomadaire.


 **Le café du matin** : Un espace informel, les uns chez les autres ou encore offert par la résidence lors de la réunion hebdomadaire, sans obligation, pour se retrouver en début de journée.

 **La réunion de la semaine** : Notre temps collectif pour décider, régler, partager et proposer.

 **Les anniversaires** : Fêter chaque résident le jour de son anniversaire, si celui-ci le souhaite.

 **La sortie mensuelle** : Une sortie collective choisie ensemble : musée, parc, marché, spectacle...

 **Le journal de la résidence** : Un carnet partagé où chacun peut écrire, dessiner, coller ce qu'il souhaite.

 **Le chantier participatif** : Améliorer nos espaces ensemble : décorer, planter, aménager.

4. Le rétablissement comme chemin personnel

	CHARTRE DE VIE PARTAGÉE	Date : 20/05/2026	Page 4/6
		REFERENCE AQ	Ind.
		Charte HI	1

Le rétablissement est un chemin avec ses avancées, ses pauses, ses retours en arrière. Chacun le parcourt à son propre rythme, selon ses propres repères.

- ✘ La résidence n'est pas un lieu de soins. Elle ne se substitue pas aux équipes médicales et thérapeutiques.

La résidence propose :

- ✓ Un cadre stable et prévisible, qui sécurise.
- ✓ Un espace où reprendre confiance en soi, à travers les petites réussites du quotidien collectif.
- ✓ Un endroit où des liens vrais peuvent se tisser - des liens qui font partie du rétablissement.

Ce que nous croyons sur le rétablissement :

- Que chaque résident est l'expert de sa propre vie.
- Qu'un mauvais jour ne remette pas en cause ce qui a été construit.
- Que demander de l'aide est une force, pas un aveu de faiblesse.
- Que nous pouvons nous appuyer sur le pair aidant et son savoir expérientiel, témoin d'espoir.
- Que la vie en collectivité peut être, en elle-même, un facteur de rétablissement.

6. Nous et le monde extérieur

La résidence n'est pas un monde à part. Nous vivons dans un quartier, une ville, une société. Notre façon d'habiter ici contribue à changer les regards sur le handicap psychique.

Dans le quartier

Nous nous engageons à être de bons voisins : respectueux, discrets, attentionnés envers les habitants du quartier.

	CHARTRE DE VIE PARTAGÉE	Date : 20/05/2026	Page 5/6
		REFERENCE AQ	Ind.
		Charte HI	1

Nous pouvons participer à des initiatives locales si nous le souhaitons mais aussi en proposer.

Contre la stigmatisation

Notre simple présence dans ce quartier, en tant que personnes vivant avec des troubles psychiques, peut aider la déstigmatisation.

Nous pouvons, si nous le souhaitons, témoigner pour sensibiliser.

Vers l'extérieur

Nous nous encourageons mutuellement à nous investir dans des espaces extérieurs : associations, bénévolat, culture, emploi.

L'équipe peut faciliter ces démarches.

7. Une charte vivante

Cette charte n'est pas figée, elle est vivante. C'est à nous de la faire évoluer.

Comment cette charte évolue ?

Chaque résident peut proposer une modification ou un ajout lors de la réunion hebdomadaire.

Une révision collective est organisée au moins une fois par an, à une date choisie ensemble.

Toute modification doit recueillir l'accord du groupe. Une personne seule ne peut pas imposer un changement.

L'équipe accompagne le processus, mais n'est pas décisionnaire du contenu de la charte.

Chaque nouvelle version est datée, signée, et remise à chaque résident.

8. Adoption de la charte

